



CRPM CPMR

CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

11 SEPTEMBRE 2009

NOTE TECHNIQUE DU SECRETARIAT GENERAL DE LA CRPM

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MARITIME EUROPEENNE INTEGREE : PERSPECTIVES POUR LES REGIONS

Ce document est une note d'étape à l'intention des Régions membres de la CRPM, pour présenter l'actualité de la politique maritime intégrée, tant au niveau des institutions communautaires qu'au sein de la CRPM.

Le plan d'action communautaire 2008-2009 sur la politique maritime intégrée entre dans sa phase finale. Le groupe Aquamarina, piloté par la Région Bretagne, a été constitué pour assurer une veille active et réactive sur ce plan d'action ; il entre donc également dans une période d'évaluation de son activité et de réflexion sur ses formes d'action et d'organisation futures.

De leur côté, les Commissions géographiques de la CRPM continuent à donner corps et sens au concept de gouvernance à l'échelle des bassins maritimes.

Le nouveau Parlement européen est en période de démarrage et donc de mise en place de son organisation interne. Son niveau de prise en compte du dossier maritime est important pour l'avenir, et des démarches ont été engagées par la CRPM pour sensibiliser les Députés européens à ces enjeux.

Cette note consacre enfin un chapitre à l'un des aspects-clé pour les Régions de la politique maritime, à la fois priorité pour la CRPM et pour la Commission européenne, la **planification maritime**.

1 - Premier bilan du plan d'action communautaire 2008-2009

La politique maritime européenne a, aujourd'hui, été mise en route. Il est trop tôt pour dire qu'elle est totalement en place. Beaucoup des initiatives se sont traduites par des livres blancs (transport maritime par exemple), ou encore par des études et propositions dont la concrétisation doit advenir dans les prochains mois. Quelques grands dossiers ont ainsi été ouverts, auxquels les Régions maritimes sont particulièrement attachées et qu'elles accompagneront au cours de leur progression dans la même attitude de critique constructive qu'elles ont adoptée jusqu'à maintenant :

- La stratégie européenne pour la recherche marine et maritime, et en particulier le dispositif de gouvernance qui lui est associé. Grâce aux travaux du sous-groupe mené par le Schleswig-Holstein, les Régions maritimes ont été les seuls partenaires non scientifiques à donner une opinion sur la politique de recherche proposée ;
- La stratégie pour le transport maritime, avec en particulier ses volets sur l'élément humain, sur les autoroutes de la mer et sur le transport maritime à courte distance. Il peut toutefois être regretté que le grand « espace maritime commun » promis par le Livre Bleu se limite, aujourd'hui, à un espace commun du transport maritime et à la suppression des barrières fiscales et douanières. Au-delà des intentions affichées, il convient évidemment que les Autoroutes de la Mer entrent enfin, 8 années après leur invention, dans une phase opérationnelle ;
- La planification maritime, qui donne lieu à un cycle de séminaires à travers l'Europe. Ci-après, un chapitre de cette note fait le point sur les réflexions et les attentes dans ce domaine ;

- Enfin tout le travail mené sur les données dans le secteur maritime et pour lequel une contribution du groupe Aquamarina a été préparée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur et transmise à la Commission.

Des domaines qui restent à explorer

Si le bilan est encourageant et plutôt positif, l'attention portée à l'ensemble du plan d'actions conduit à constater que certains domaines restent encore à explorer :

- C'est le cas du volet social, sur lequel la Bretagne et la CRPM avaient eu l'occasion d'attirer l'attention dans le cadre de la consultation sur le Livre Vert. Où est le rapport sur la sécurité et la santé à la pêche ? Où en est la réflexion sur les exclusions des professions maritimes de la législation sociale ?
- Dans le même esprit, les actions en matière de formation et de carrières maritimes restent à initier. Toutefois, il y a des raisons d'être optimiste à la lecture de la stratégie pour le transport maritime – où ces questions figurent en bonne place. Il reste donc quelques mois à la Commission pour formuler les propositions concrètes. La création, au sein d'Aquamarina, d'un groupe dédié à la mobilité européenne des jeunes en formation maritime (ERASMUS maritime) montre l'importance que les Régions accordent à cette question et leur dynamisme pour faire avancer ce dossier.

2 - Conserver aux questions maritimes un haut niveau de priorité après 2009

Les Régions doivent travailler avec les institutions pour faire du maritime un axe fort dans le prochain cadre budgétaire européen 2014-2020. Il est fondamental que les affaires maritimes soient maintenues, après les changements en cours dans les institutions européennes, à un aussi haut niveau politique qu'elles le sont actuellement et que l'avenir de la politique maritime européenne soit garanti et assorti de moyens en cohérence avec les ambitions affichées par le Président Barroso à Rome, le 20 mai dernier à l'occasion de la deuxième édition de la journée maritime européenne.

Dans le document qu'il a rédigé pour étayer sa candidature à un second mandat de Président de la Commission (« *political guidelines for the next Commission* »), José Manuel Barroso donne un premier élément de réponse encourageant. Le secteur maritime y est considéré comme l'une des nouvelles sources de croissance et de cohésion sociale. Même s'il aborde pour l'essentiel ce thème sous un angle sectoriel, le Président de la Commission y écrit que « l'Europe devrait développer la planification spatiale maritime ».

La CRPM devra :

- poursuivre son partenariat avec **la Commission européenne** à tous les niveaux, y inclus avec le (la) Commissaire en charge de la politique maritime intégrée au sein du prochain collège des Commissaires ;
- poursuivre son partenariat avec le **Comité des Régions** ;
- appuyer la prise en compte de ce dossier par les **Présidences successives de l'UE**. De ce point de vue, le premier semestre 2010 devrait être exemplaire eu égard aux contacts déjà établis avec la Présidence espagnole, avec comme point d'orgue la tenue du 19 au 21 mai 2010, à Gijón dans les Asturies, de la troisième édition de la journée maritime européenne.

L'entrée en vigueur attendue du Traité de Lisbonne doit amener la CRPM et les Régions à franchir un pas supplémentaire en direction du **Parlement Européen**. A cette fin, et aussitôt connus les résultats des élections de juin 2009, le Secrétariat Général a pris contact avec les Députés, d'une part pour les informer des actions conduites par notre organisation, et d'autre part pour leur suggérer la création d'un intergroupe officiel sur la politique maritime intégrée. A défaut d'une Commission parlementaire dédiée à part entière à cette problématique, cette formule d'intergroupe constitue un moyen adapté pour mobiliser des Députés appartenant à des Commissions thématiques diverses, autour de la défense de politiques maritimes ambitieuses et coordonnées.

3 - Les axes pour la future politique maritime

Lors de sa réunion de juin 2009, le groupe Aquamarina a proposé 5 grands axes d'enrichissement pour l'avenir de la politique maritime européenne :

- La gouvernance de la politique maritime européenne, et le rôle des Régions : Il s'agit là de la priorité principale. Pour être efficace, la future politique maritime intégrée doit être bien gouvernée. La CRPM ne pourra pas valablement promouvoir des instruments et des budgets maritimes communautaires pour après-2013 si ses propositions ne sont pas précises et pertinentes sur ce qu'il convient de soutenir à l'échelon régional et celui des bassins maritimes . Le séminaire de brainstorming tenu aux Açores en juillet 2009 a permis des avancées sur ces thèmes. Les réflexions doivent être poursuivies au moins dans deux directions :
 - o la mutualisation des bonnes pratiques régionales, qui mérite d'être relancée après les efforts lancés dans le cadre du projet de coopération « Europe de la mer » à partir de 2005 ;
 - o les Commissions géographiques doivent poursuivre leur contribution active à l'élaboration de stratégies maritimes transnationales :
 - soit en se mobilisant dans des programmes existants comme la Commission de la Mer Baltique au sein de la stratégie baltique pilotée par la DG Regio ;
 - soit en jouant un rôle de pionnier comme la Commission Interméditerranéenne, reconnue comme acteur majeur de la coopération maritime en Méditerranée, ou comme les Commissions de la Mer du Nord et de l'Arc Atlantique, toutes deux mobilisées pour faire reconnaître leurs espaces comme lieux de mise en œuvre de stratégies intégrées de type « stratégie baltique ».
- La recherche marine et l'innovation : Dans ce domaine, deux types d'action peuvent être différenciés :

L'appui européen aux clusters maritimes de dimension régionale : la CRPM a organisé avec succès un atelier sur ce thème lors des journées maritimes de Rome. Une poursuite de ce travail de mise en réseau et de proposition d'outils politiques est envisagée, en relation étroite avec la Commission européenne et d'autres organisations européennes.

La Stratégie européenne pour la recherche marine et maritime : Les propositions faites dans la prise de position politique adoptée par la CRPM seront approfondies, en lien avec différents types d'acteurs : responsables de projets européens d'importance, agents régionaux impliqués dans des projets européens, dont des Era-Net, dans le domaine de la recherche marine et maritime, élus régionaux impliqués dans les liens entre la recherche marine et maritime et les tissus économiques.

- La dimension sociale, y compris son volet « formation »

Le Livre Bleu propose des mesures qui vont dans le sens de la contribution des Régions sur les questions sociales dans le domaine maritime. Malheureusement, les actions sur ce volet annoncées dans les documents de la Commission sont celles qui ont le plus de difficultés à émerger de manière concrète.

Le volet social doit, en conséquence, être un axe fort de la future politique maritime de l'Union. Rappelons, en particulier, que le secteur maritime est confronté à une perte d'attractivité très importante, dont les syndicats et les organisations patronales se sont alarmées devant le groupe Aquamarina, en juillet 2008. Ils ont jugé que leur première priorité était celle du recrutement. Comment mènera-t-on à terme une politique maritime si l'emploi maritime et le renouvellement des compétences ne sont pas au rendez-vous ?

L'Europe doit progresser sur ce sujet. Elle pourrait s'appuyer sur le concept d'espace maritime commun, qui ne doit pas se résumer à la seule suppression des barrières fiscales et douanières. Cette étape est primordiale, en particulier pour favoriser le report modal, mais elle ne doit constituer que la première étape d'un processus plus ambitieux.

- Le changement climatique

En matière de lutte contre les effets du changement climatique les Régions sont concernées à la fois par l'atténuation et par l'adaptation. On estime en effet que près de 80% des mesures à prendre relèvent des

compétences des niveaux infra-étatiques, et notamment du niveau régional pour ce qui à trait aux stratégies et à la coordination des politiques publiques.

Les régions maritimes sont particulièrement concernées et menacées par les conséquences du changement climatique : menaces sur les zones côtières, érosion, hausse du niveau de la mer... mais aussi perturbations dans l'activité de la pêche et de l'aquaculture.

Deux axes de travail ont été identifiés : le premier concerne la reconnaissance du rôle et de la place des Régions dans les négociations internationales qui vont s'ouvrir à Copenhague fin 2009 ; le second concerne les travaux à mener au niveau communautaire, notamment en termes de préparation des régions à faire face aux effets du changement climatique. A ce titre deux points sont particulièrement visés : i) lancer des études de vulnérabilité des territoires et des économies régionales, ii) accéder aux données, informations, outils et méthodes existantes afin de permettre aux régions d'élaborer des stratégies de développement tenant compte de cette dimension.

A moyen terme les Régions entendent faire de la lutte contre les conséquences du changement climatique une des priorités de la future politique de cohésion.

- La sécurité maritime

Jugée d'une importance capitale pour les régions maritimes exposées aux désastres écologiques, économiques et sociaux en cas de marée noire, la place des Régions dans la sécurité maritime se heurte à l'organisation de cette politique qui ne reconnaît aujourd'hui que le niveau des Etats et le niveau international.

Les objectifs poursuivis par les Régions visent donc d'abord à faire reconnaître leur capacité à devenir des partenaires à part entière auprès des organismes en charge de la mise en œuvre de cette politique et en particulier auprès de l'Agence Européenne de Sécurité maritime, du FIPOL et de l'OMI. Ils visent aussi à faire en sorte que les leçons des accidents dont elles ont été les premières et principales victimes ces dernières années soient pleinement tirées et que les mesures des trois « paquets Erika » soient toutes adoptées et mises en œuvre avec leur participation.

Le troisième axe de travail concerne la coopération transnationale et interrégionale en matière de sécurité maritime. Les Régions entendent que les projets prioritaires identifiés dans le cadre de l'expertise menée en 2005 dans ce domaine soient mis en œuvre au titre des programmes de coopération.

Début 2010 sera organisée à Bruxelles la dernière réunion du groupe Aquamarina sous sa forme actuelle d'instance de veille sur le plan d'actions. Sur la base des réponses à un questionnaire adressé à toutes les Régions membres du groupe, une nouvelle organisation du travail sera mise à l'étude et soumise au Bureau Politique de la CRPM pour répondre à ces défis : évolution des sous-groupes actuels, nouveaux sous-groupes, relations avec l'éventuel intergroupe du Parlement européen ...

4 - La planification maritime

Le lancement d'une initiative en matière de planification maritime intégrée constitue, aux yeux des Régions, un des aspects à la fois les plus significatifs et les plus sensibles du plan d'action communautaire.

Un des plus significatifs dans la mesure où les usages de la mer, et en particulier de la zone littorale, vont aller en s'amplifiant ces prochaines années et qu'il faudra parvenir à rationaliser leur cohabitation et leur complémentarité dans un espace qui, de surcroît, ne saurait être limité au seul milieu marin mais doit tenir compte du milieu terrestre riverain tant les interrelations sont multiples. Le besoin d'une telle initiative est donc avéré et les Régions entendent contribuer pleinement à la réflexion sur le contenu et les conditions et modalités de sa mise en œuvre.

Un des plus sensibles car nous ne disposons pas aujourd'hui des outils conceptuels et opérationnels nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche intégrée comme celle requise par une telle planification. Démarche qui, par ailleurs, s'inscrit dans toute une série d'initiatives portant sur le même type d'espace telles que la stratégie marine, la gestion intégrée des zones côtières, la démarche « Natura 2000 » en mer, les volets littoraux et marins du Livre blanc sur l'adaptation au changement climatique, la directive cadre sur l'eau et la Politique Commune de la Pêche dont la réforme est en cours.

La CRPM poursuivra donc ses réflexions sur ce sujet en 2010. Elle le fera dans le cadre de la poursuite de l'initiative « Aquamarina », et en développant les points suivants qui lui paraissent essentiels :

- identifier et tenir compte des différentes « cultures de planification » mises en œuvre dans les bassins maritimes. Il est en effet particulièrement nécessaire de ne pas imposer de modèle en la matière mais de s'appuyer sur les différentes pratiques et les contextes institutionnels et administratifs existants ;
- privilégier la mise en place de « fora » de dialogue et d'échange permettant de réunir l'ensemble des partenaires et des utilisateurs de l'espace maritime ;
- s'appuyer sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance maritime intégrée et de consultation des parties prenantes ;
- rationaliser l'application des différentes initiatives communautaires portant sur l'espace maritime et côtier et notamment entre l'approche de gestion intégrée des zones côtières et la planification maritime ;
- rationaliser et rendre accessible les données, indicateurs, outils et méthodes existant et prévus en la matière.

L'ensemble des travaux qui seront menés sur ce sujet devront permettre de renforcer la coordination des politiques communautaires intervenant sur le milieu maritime et d'apporter une plus grande visibilité à l'action publique.